

*Ecole primaire Xavier Marmier*

# *Livret d'accueil*



16, rue de la Gare 25560 Frasne.

☎ 03 81 49 83 74

Courriel : [ecole.marmier.frasne@ac-besancon.fr](mailto:ecole.marmier.frasne@ac-besancon.fr)

## *Renseignements pratiques*

### **Horaires de classe :**

matin : de 8 h30 à 11 h 30

après-midi : de 13 h 30 à 16 h 30

### **Organisation de l'école :**

6 classes élémentaires.

1 Réseau d'aide aux enfants en difficulté, composé d'un psychologue scolaire et d'un maître E.

### **Locaux :**

- 6 salles de classes.
- 1 salle de classe, regroupement d'adaptation.
- 4 blocs sanitaires.
- 1 salle arts plastiques.
- 1 salle BCD - informatique.
- 2 rangements au premier étage.
- 1 local de rangement du matériel de sport.
- 1 local de rangement skis.
- 1 gymnase.
- 1 pôle administratif comprenant : bureau de direction, salle des maîtres, service de psychologie scolaire, rangement et sanitaires adultes.
- une cour.
- 2 préaux fermés.

## *Relations école-familles*

Toutes les informations importantes sont données par écrit, par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Chaque absence doit faire l'objet d'un mot écrit (daté et signé) dans le cahier de liaison, même après un coup de téléphone.

Les enfants emportent régulièrement leurs cahiers à signer à la maison.

Un enfant ne peut quitter l'école, pendant le temps scolaire, qu'avec les personnes qui en sont responsables (ou les personnes désignées par elles) : mot écrit obligatoire sur le cahier de liaison.

Assurances : l'assurance scolaire en responsabilité civile est obligatoire en permanence. Pour les sorties et les activités facultatives, une assurance « individuelle - accident » est également obligatoire.

## *Assiduité*

La fréquentation scolaire doit être régulière. Les enseignants organisent et planifient le travail des enfants grâce à des progressions rigoureuses. Chaque absence désorganise les prévisions et oblige l'enfant et l'enseignant à rattraper les apprentissages manqués. Il va sans dire que si l'enfant s'absente souvent, il perd pied et ne peut plus se remettre à niveau.

La loi sur l'obligation scolaire nous demande d'informer Monsieur l'Inspecteur de l'Education des absences abusives. Celui-ci juge alors des suites à donner.

## *Fournitures à prévoir*

Un stylo bille bleu, un stylo bille vert, une gomme, une règle et un crayon de papier seront fournis pour l'année. En cas de perte ou d'usure, le renouvellement de ces petites fournitures est à la charge des familles. Merci de vérifier régulièrement que l'enfant possède tout son matériel.

Il est recommandé de marquer le matériel et les vêtements des enfants. Les livres doivent être couverts dès les premiers jours de rentrée.

L'état des livres prêtés est examiné en début et en fin d'année par des représentants des parents d'élèves. En cas de détérioration manifeste, une participation financière sera demandée aux familles.

<b>Fournitures</b>	<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>
Cartable (taille suffisante pour classeur A4)	1	1	1	1	1
Trousse	1	1	1	1	1
Paire de ballerines	1	1	1	1	1
Ciseaux (bouts ronds)	1	1	1	1	1
Compas de qualité			1	1	1
Equerre			1	1	1
Stick de colle	1	1	1	1	1
Petites pochettes de crayons de couleurs et de feutres	1	1	1	1	1
Taille-crayon à réservoir	1	1	1	1	1
Classeur(s) A4 avec intercalaires	1	1	2	2	2
Petit classeur		1			
Chiffon	1	1	1	1	1
Bonnet et maillot de bain (pour la piscine)	1	1	1	1	1
Chemise à élastique A4	1	1	1	1	1
Oeillets	1	1	1	1	1
Agenda ou cahier de texte			1	1	1
Cahier de texte		1			
Blouse ou vieille chemise pour peinture	1	1			

## *Activités*

- Activités sportives : Venir à l'école avec une tenue pratique et une paire de baskets qui tiennent aux pieds.
- BCD : Les enfants fréquentent régulièrement la BCD pour des activités éducatives (recherche de documents, informatique) ou culturelles (emprunt de livres pour lire à la maison).
- Natation : Chaque classe bénéficiera d'un cycle d'apprentissage de la natation. C'est une activité gratuite, financée par la commune. La natation est obligatoire (un certificat médical est nécessaire en cas de contre-indication).
- Jeunesses Musicales de France : cette activité concerne les enfants des cycles 2 et 3. Une petite participation financière est demandée aux familles.
- Ski de fond : nous bénéficions du concours d'un moniteur de ski. Une petite participation financière est demandée en cas de transport ou de location de matériel.
- D'autres sorties ou activités pourront avoir lieu en fonction des projets de chaque classe.

## *Accueil péri-scolaire*

La commune organise, en collaboration avec l'association «Familles Rurales», un service de restauration scolaire pour tous les élèves. Les repas sont pris au collège Emile Laroue. Un centre de loisirs péri-scolaire accueille également les enfants le soir. Pour tous renseignements, s'adresser à l'association «Familles Rurales» (4, impasse du Chalet, 03 81 89 85 07).

## *Pièces nécessaires à l'inscription*

- une photocopie du livret de famille (pages concernant les deux parents et l'enfant),
- une photocopie du carnet de santé (pages des vaccinations obligatoires : DT Polio, BCG),
- un certificat d'inscription délivré par la mairie, si vous ne résidez pas à Frasne, ou si vous arrivez dans la commune,
- un certificat de radiation si votre enfant était inscrit dans une autre école élémentaire,
- les dossiers scolaires si l'école d'origine vous les a confiés.

## *Rentrée 2006*

Elle est prévue le lundi 4 septembre 2006, à 8 heures 30. Si vous le souhaitez, vous pourrez rester dans la cour avec votre enfant jusqu'à l'heure de rentrée et faire connaissance avec l'équipe enseignante. Une réunion d'information aura lieu dans les premiers jours. Le fonctionnement général de l'école sera expliqué. Puis des réunions par classes auront lieu durant le mois de septembre. Vous serez ainsi informés sur la manière de travailler dans la classe de votre enfant.